Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2026

***Nombre de Conseillers :***
- en exercice : **27**
- présents : **25**
- procurations : **2**
- absents : **2**
- ayant pris part au vote **: 27**

***Date de la convocation :*** **17/04/2026**

***Certifiée exécutoire par,***
**Transmission en préfecture le : 29/04/2026**

**Affichage municipal le : 30/04/206**

***Étaient présents :*** M. Max VINCENT, M. Dominique PELLA, Mme Béatrice REBOTIER, M. François GAY, M. Grégory DONABEDIAN, Mme Christine GODARD, Mme Françoise WATRELOT-ROSSO, Mme Elodie BOIN, M. Thierry BERTRAND, M. Raphaël GUYONNET, Mme Bérangère FREYCHET, Mme Florence MATHIEU, M. Amaury MITANCHET, Mme Sylvie HERVE STARK, M. Jean-Philippe GARCIA, Mme Elisa DEBLAERE, M. Jérémy MAZILLE, Mme Christelle PETROSSI, M. Hadrien LORIDON, M. Valentin LAMY, Mme Héla THEVENARD, M. Manuel ANTUNES DE BARROS, Mme Elisabeth MUNOZ, M. Augustin NEYRAND, Mme Barbara GENIN,

| ***Absents :*** | ***Représenté(s) par :*** |
|---|---|
| Mme Lola SALIPUR | M. Thierry BERTRAND |
| Mme Karine BATISTA | Mme Héla THEVENARD |

***Arrivé de M. Hadrien LORIDON à 19h10, après l'appel et la désignation du secrétaire de séance.***

***Absent non représenté :***

***Secrétaire de Séance élu : M. Raphaël GUYONNET***
***Séance sous la présidence de :*** M. Max VINCENT, Maire

# *PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026*

**Séance du jeudi 23 avril 2026 :**

Le Conseil municipal de la commune de Limonest, régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

## PRESIDENCE

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire

## SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur M. Raphaël GUYONNET est désigné secrétaire de séance.

## COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 27

Présents : 25

Absents représentés : 2

Absents non représentés : 0

Étaient présents : M. Max VINCENT, M. Dominique PELLA, Mme Béatrice REBOTIER, M. François GAY, M. Grégory DONABEDIAN, Mme Christine GODARD, Mme Françoise WATRELOT-ROSSO, Mme Elodie BOIN, M. Thierry BERTRAND,M. Raphaël GUYONNET, Mme Bérangère FREYCHET, Mme Florence MATHIEU, M. Amaury MITANCHET, Mme Sylvie HERVE STARK, M. Jean-Philippe GARCIA, Mme Elisa DEBLAERE, M. Jérémy MAZILLE, Mme Christelle PETROSSI, M. Hadrien LORIDON, M. Valentin LAMY, Mme Héla THEVENARD, M. Manuel ANTUNES DE BARROS, Mme Elisabeth MUNOZ, M. Augustin NEYRAND, Mme Barbara GENIN,

Absents représentés : Mme Lola SALIPUR (représenté par M. Thierry BERTRAND), Mme Karine BATISTA (représenté par Mme Héla THEVENARD)

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

| NUMERO | OBJET | RAPPORTEUR |
|---|---|---|
| | APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/02/2026 | |
| | APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU 21/03/2026 | |
| 1 | 2026 04 01 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL | MAX VINCENT |
| 2 | 2026 04 02 - CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATIONS DES ELUS MEMBRES | MAX VINCENT |
| 3 | 2026 04 03 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES | MAX VINCENT |
| 4 | 2026 04 04 - DESIGNATION DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS | MAX VINCENT |

| | | |
|---|---|---|
| 5 | 2026 04 05 - DÉSIGNATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR SIÉGER AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION D'ASSOCIATIONS LIMONOISES | MAX VINCENT |
| 6 | 2026 04 06 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE ET DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS | FRANÇOIS GAY |
| 7 | 2026 04 07 - PROPOSITION DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES | DOMINIQUE PELLA |
| 8 | 2026 04 08 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE LIMONEST AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA MÉTROPOLE DE LYON | MAX VINCENT |
| 9 | 2026 04 09 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LIMONEST AUPRES DE LA MAISON METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMIE) ET DE LA MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET DES MONTS DU LYONNAIS | THIERRY BERTRAND |
| 10 | 2026 04 10 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE DE LIMONEST AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ÉTUDE ET LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE DE LIMONEST | MAX VINCENT |
| 11 | 2026 04 11 - SOLIDARITES - ADHESION DE LA COMMUNE DE LIMONEST AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES (RFVAA) | AMAURY MITANCHET |
| 12 | 2026 04 12 - PETITE ENFANCE - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA GESTION ET A LA COORDINATION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) ET DU GUICHET UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR | FRANÇOISE WATRELOT-ROSSO |
| 13 | 2026 04 13 - RH - APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE 2026 AVEC LE COMITE SOCIAL DU PERSONNEL (COS) | DOMINIQUE PELLA |
| 14 | 2026 04 14 - FINANCES - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2026-02-03 RELATIVE AUX TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'EXERCICE 2026 | MAX VINCENT |
| 15 | 2026 04 15 - FINANCES - FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – EXERCICE 2026 | MAX VINCENT |
| 16 | 2026 04 16 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT | MAX VINCENT |
| 17 | 2026 04 17 - CADRE DE VIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL- DSIL 2026 | GREGORY DONABEDIAN |
| 18 | 2026 04 18 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) | GREGORY DONABEDIAN |
| 19 | 2026 04 19 - URBANISME ACQUISITION AMIABLE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE SITUEE 283 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE | DOMINIQUE PELLA |
| 20 | 2026 04 20 - CULTURE - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE MIDOSI ET LA COMMUNE DE LIMONEST | BEATRICE REBOTIER |
| 21 | 2026 04 21 - CULTURE - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA FONDATION FOURVIERE ET LA COMMUNE DE LIMONEST | BEATRICE REBOTIER |
| | QUESTIONS DIVERSES | |

## ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE – PROCEDURE D'URGENCE

| NUMERO | OBJET | RAPPORTEUR |
|---|---|---|
| 22 | 2026 04 22 – ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION ELUS MEMBRES SMPMO | MAX VINCENT |

Ouverture de séance - Déclaration liminaire du Maire

*Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de mettre fin à la retransmission vidéo en direct des séances du conseil municipal. Il indique que cette décision repose sur deux motifs principaux : d'une part, la captation vidéo peut parfois contribuer à une mise en scène ou à une théâtralisation des débats, au détriment d'échanges apaisés et centrés sur le fond des dossiers ; d'autre part, le matériel de captation, devenu obsolète, nécessiterait un remplacement dont le coût apparaît disproportionné au regard des objectifs poursuivis et des contraintes financières de la commune. Il précise que cette évolution ne remet nullement en cause le principe de transparence, les séances du conseil municipal demeurant publiques et les procès-verbaux restant librement consultables par les administrés.*

*M. Augustin Neyrand, au nom du groupe d'opposition, fait part de son opposition à cette décision, qu'il estime préjudiciable à l'information des habitants. Il considère que la retransmission vidéo constitue le principal moyen de suivre les débats du conseil municipal et estime que les procès-verbaux ne permettent pas toujours d'en restituer l'intégralité. Il conteste également l'argument financier avancé, considérant que des solutions techniques moins coûteuses pourraient être envisagées, et estime que cette décision relève davantage d'un choix politique que budgétaire. Il rappelle par ailleurs que certaines questions soulevées par son groupe depuis le mois de février demeurent en attente de réponse.*

## 1) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026 04 01

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-8 ;
- Le projet de règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la présente délibération ;

**Contexte :**

Conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Ce document fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante, notamment en matière d'organisation des séances, de déroulement des débats, de fonctionnement des commissions et d'expression des élus. Le projet présenté est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**Observations :**

*M. le Maire rappelle que le règlement intérieur, obligatoire dans les six mois suivant l'installation du Conseil municipal, a été élaboré dans le respect du Code général des collectivités territoriales. Il précise que plusieurs observations de l'opposition ont été prises en compte.*

*Observation de Mme Elisabeth MUNOZ, conseillère municipale d'opposition : Mme Munoz regrette la suppression de la captation vidéo des séances, s'interroge sur la disparition des dispositions relatives aux questions diverses et demande le maintien de l'espace d'expression de l'opposition à 1 500 caractères dans le bulletin municipal.*

*M. le Maire confirme le maintien des dispositions proposées, notamment sur la captation vidéo et l'expression des groupes politiques, estimant que celle-ci doit être proportionnée à leur représentation au sein du Conseil municipal. Il précise que les questions diverses pourront continuer à être abordées lorsque nécessaire.*

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur annexé à la délibération, avec une entrée en vigueur à compter du caractère exécutoire de celle-ci.

**Vote :**

**Adoptée à la majorité, avec trois voix contre et aucune abstention.**

## 2) CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DES ÉLUS MEMBRES

Délibération 2026 04 04 02

**Vu :**

- Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création des commissions municipales ;
- Vu le principe de représentation proportionnelle applicable, dans les communes de plus de 1 000 habitants, à la composition de ces commissions.

**Considérant :**

Six commissions sont envisagées pour le mandat 2026-2032 : Finances et Administration générale ; Urbanisme, Environnement et Agriculture ; Culture, Fêtes, Cérémonies et Patrimoine ; Sécurité, Mobilités et Travaux ; Solidarités, Enfance-Jeunesse et Familles ; Éducation, Sports et Vie associative. Le Maire en est président de droit ; la désignation d'un élu référent reste organisationnelle.

**Observations :**

*M. le Maire présente la composition des six commissions municipales permanentes et précise que la répartition proposée tient compte des souhaits exprimés par les élus d'opposition.*

*Observation de Mme Elisabeth MUNOZ, conseillère municipale d'opposition, demande si les conseillers municipaux délégués ont été désignés et souhaite connaître leur identité.*

*M. le Maire indique que deux conseillers municipaux délégués ont été nommés : Mme Françoise Watrelot-Rosso, en charge de la communication, et M. Thierry Bertrand, en charge de l'économie, de la santé et du commerce local.*

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de ces six commissions pour la durée du mandat et d'arrêter leur composition dans le respect de la représentation proportionnelle.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 3) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération 2026 04 03

**Vu :**

- Vu les articles L.1414-1 à L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu les règles d'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Considérant :**

La Commission d'appel d'offres est une instance obligatoire compétente, selon les cas, pour attribuer les marchés publics ou rendre un avis.

**Observations :**
*M. le Maire rappelle que la Commission d'appel d'offres doit être composée du Maire, président de droit, et de cinq membres élus du Conseil municipal. Une liste commune est proposée composée de Mme Dominique Pella, M. François Gay, M. Grégory Donabédian, Mme Florence Mathieu et M. Augustin Neyrand.*

**Vote**

**La liste est élue au scrutin secret avec 27 voix pour sur 27 votants. La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 4) DESIGNATION DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Délibération 2026 04 04

**Vu :**

- Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le statut d'établissement public administratif communal du Centre communal d'action sociale ;

**Considérant :**

Le conseil d'administration du CCAS est présidé de droit par le Maire et comprend, pour moitié, des membres élus par le Conseil municipal en son sein. M. le Maire présente la liste des conseillers municipaux appelés à siéger au Conseil d'administration du CCAS : M. Thierry BERTRAND, Mme Sylvie HERVE-STARK, Mme Bérangère FREYCHET et Mme Barbara GENIN.

**Observations :**
Aucune observation n'est formulée.

**Proposition**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la désignation de ses représentants appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS pour la durée du mandat 2026-2032.

**Vote**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 5) DESIGNATION DES ELUS MUNICIPAUX AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION D'ASSOCIATIONS LIMONOISES

Délibération 2026 04 05

**Vu :**

- Vu les statuts du Comité des Fêtes de Limonest ;
- Vu les statuts de l'association Limonest Patrimoine ;
- Vu l'appartenance de la commune à ces associations ou les sièges qui lui sont statutairement attribués ;

**Considérant :**

M. le Maire présente les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des associations limonoises, notamment au Comité des Fêtes de Limonest et à Limonest Patrimoine.

**Observations :**
*Mme Munoz, conseillère municipale d'opposition, indique regretter qu'aucun représentant de l'opposition ne soit proposé pour siéger au sein des associations concernées.*

**Proposition**
Il est proposé, pour siéger au sein des conseils d'administration des associations suivantes, les élus municipaux ci-après :

- Comité des Fêtes de Limonest :

  - Jérémy MAZILLE
  - Florence MATHIEU

- Limonest Patrimoine :

  - Manuel ANTUNES DE BARROS
  - Raphaël GUYONNET

**Vote**

**Adoptée à la majorité, avec trois voix contre et aucune abstention.**

## 6) DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE ET DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Délibération 2026 04 06

**Vu :**

- Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 relative au correspondant Défense ;
- Vu la loi du 25 novembre 2021 instituant le correspondant Incendie et Secours ;
- Vu le décret du 29 juillet 2022 précisant le rôle du correspondant Incendie et Secours ;

**Considérant :**

Le correspondant Défense assure le lien avec les autorités civiles et militaires sur les sujets de défense et de citoyenneté. Le correspondant Incendie et Secours contribue à l'information et à la sensibilisation en matière de prévention des risques, de sécurité civile et de secours.

**Observations :**

Aucune observation n'est formulée.

**Proposition**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la désignation d'un élu pour exercer les fonctions de correspondant Défense et de correspondant Incendie et Secours pendant la durée du mandat.

Monsieur François GAY.

**Vote**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 7) PROPOSITION DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Délibération 2026 04 07

**Vu :**

- Vu les articles L.19 et R.7 du Code électoral ;
- Vu la compétence du représentant de l'État pour désigner les membres de la commission sur proposition du Conseil municipal ;

**Considérant :**

La commission contrôle la régularité de l'établissement, de la mise à jour et de la révision des listes électorales.

**Observations :**
*M. Augustin Neyrand prend acte de cette modification et souligne qu'elle permet la mise en conformité de la délibération avec les règles applicables en matière de représentation des groupes au sein de l'instance concernée.*

**Proposition**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des élus à proposer au représentant de l'État pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales pendant le mandat 2026-2032.

M. Amaury MITANCHET, Mme Christine GODARD, Mme Florence MATHIEU, Mme Elisabteh MUNOZ et M. Augustin NEYRAND.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 8) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LIMONEST AU SEIN DE LA CLECT DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Délibération 2026 04 08

**Vu :**

- Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;
- Vu les règles de représentation des communes membres au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;

**Considérant :**

La CLECT évalue les charges transférées entre les communes et la Métropole de Lyon afin de déterminer les attributions de compensation. Chaque commune y dispose d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

**Observations :**
Aucune observation n'est formulée.

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de Limonest au sein de la CLECT pour la durée du mandat.

M. Max VINCENT titulaire et M. Dominique PELLA suppléant.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 9) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA MMIE ET DE LA MISSION LOCALE

Délibération 2026 04 09

**Vu :**

- Vu les statuts et règles de fonctionnement de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi ;
- Vu les statuts et règles de fonctionnement de la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais ;

**Considérant :**

Ces deux structures interviennent dans l'insertion sociale et professionnelle, notamment au bénéfice des jeunes et des publics éloignés de l'emploi.

**Observations :**
Aucune observation n'est formulée.

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la désignation des élus représentant Limonest auprès de la MMIE et de la Mission Locale, pour la durée du mandat sous réserve de leurs dispositions statutaires.

Mme Lola SALIPUR pour la maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE).

M. Thierry BERTRAND la mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 10) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAISON DE RETRAITE

Délibération 2026 04 10

**Vu :**

- Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour l'étude et la construction d'une maison de retraite intercommunale dans le canton de Limonest ;
- Vu la règle statutaire prévoyant deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune membre ;

**Considérant :**

Le syndicat a porté le projet de la résidence aujourd'hui dénommée EHPAD « La Vigie des Monts d'Or ». La représentation communale est nécessaire au fonctionnement de son comité syndical.

**Observations :**
*M. le Maire rappelle l'historique de la création du syndicat intercommunal lié à l'EHPAD de la Vigie des Monts d'Or et explique que sa réactivation est nécessaire afin de permettre la prolongation du bail emphytéotique et d'accompagner le projet de rénovation de l'établissement.*

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter Limonest au comité syndical pendant le mandat.

Titulaires :
– Max VINCENT
– Thierry BERTRAND

Suppléants :
– Lola SALIPUR
– Bérangère FREYCHET

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 11) ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Délibération 2026 04 11

**Vu :**

- Vu les statuts du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ;
- Vu la charte et la démarche internationale « Villes Amies des Aînés » portée par l'Organisation mondiale de la santé ;
- Vu le barème applicable aux communes de moins de 5 000 habitants, fixant la cotisation annuelle à 160 euros ;

**Considérant :**

L'adhésion donne accès à un cadre méthodologique, à un appui en ingénierie et à un réseau d'échange de bonnes pratiques pour adapter les politiques publiques aux enjeux du vieillissement. Elle suppose la désignation d'un référent titulaire et d'un suppléant ainsi que la signature de la charte.

**Observations :**
Aucune observation n'est formulée.

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de Limonest au RFVAA, de désigner ses représentants, d'accepter la cotisation annuelle de 160 euros et d'autoriser le Maire à signer la charte correspondante.

Titulaires :
– Amaury MITANCHET

Suppléants :
– Sylvie HERVE-STARK
**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 12) GROUPEMENT DE COMMANDES - RPE ET GUICHET UNIQUE

Délibération 2026 04 12

**Vu :**

- Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes ;
- Vu le projet de convention constitutive avec la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or ;

**Considérant :**

Les deux communes souhaitent mutualiser la gestion et la coordination du Relais Petite Enfance et du Guichet unique et lancer ensemble un marché public de services. Saint-Didier-au-Mont-d'Or assurerait la coordination du groupement ; la convention fixe les missions, les règles financières et les conditions de modification ou de retrait.

**Observations :**
Aucune observation n'est formulée.

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes avec Saint-Didier-au-Mont-d'Or et d'autoriser le Maire à la signer.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 13) APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE 2026 AVEC LE COMITÉ SOCIAL DU PERSONNEL

Délibération 2026 04 13

**Vu :**

- Vu la convention annuelle 2026 avec le Comité social du personnel de la Métropole lyonnaise, de ses collectivités territoriales et établissements publics ;
- Vu l'article 5.1-1 de la convention relatif au calcul de la contribution ;
- Vu l'article 6.1 de la convention relatif aux modalités de versement ;

**Considérant :**

Le COS met en œuvre des aides et actions sociales, culturelles, sportives et de loisirs au bénéfice des agents et de leurs familles. La contribution 2026 est calculée à 0,8190 % de la masse salariale issue du compte administratif 2024, avec deux versements de 80 % puis du solde ; son montant indicatif est d'environ 32 100 euros.

**Observations :**
Aucune observation n'est formulée.

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention annuelle 2026 avec le COS, d'autoriser le versement de la contribution correspondante et d'autoriser le Maire à signer la convention.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 14) RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°20260203 RELATIVE AUX TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - EXERCICE 2026

Délibération 2026 04 14

**Vu :**

- Vu la délibération n°20260203 du 19 février 2026 ;
- Vu l'article 1407 ter du Code général des impôts ;
- Vu les observations formulées dans le cadre du contrôle de légalité des services de l'État ;

**Considérant :**

La délibération initiale a intégré par erreur la majoration de 20 % de taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans le taux annuel, alors que cette majoration constitue un mécanisme distinct. Le retrait vise une régularisation formelle sans autre incidence budgétaire.

**Observations :**
Aucune observation n'est formulée.

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le retrait de la délibération n°20260203 afin de permettre l'adoption de taux 2026 juridiquement conformes.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 15) FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - EXERCICE 2026

Délibération 2026 04 15

**Vu :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général des impôts, notamment son article 1407 ter ;
- Vu la délibération n°20150202 du 26 février 2015 instituant la majoration de 20 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- Vu le retrait de la délibération n°20260203 du 19 février 2026 ;

**Considérant :**

La nouvelle fixation reprend les taux précédemment envisagés sans intégrer la majoration de 20 %, laquelle continue de s'appliquer séparément. Les recettes correspondantes sont prévues au budget primitif 2026.

**Observations :**
*M. le Maire explique qu'il convient de retirer une précédente délibération relative aux taux de fiscalité locale à la demande de la Préfecture, celle-ci ayant demandé une reformulation purement technique. Il précise que cette nouvelle délibération ne modifie en rien les taux communaux, inchangés depuis 2015.*

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver pour 2026 les taux suivants : 25,73 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 15,75 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 12,81 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements meublés non affectés à l'habitation principale.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 16) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Délibération 2026 04 1

**Vu :**

- Vu le dispositif Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds Vert » ;
- Vu le diagnostic de performance énergétique classant en étiquette G le bâtiment communal situé 540 avenue du Général de Gaulle ;
- Vu le coût prévisionnel de l'opération, estimé à 380 000 euros TTC ;

**Considérant :**

Le projet de réhabilitation de la maison Guinet prévoit notamment l'amélioration de l'isolation, le remplacement des menuiseries, la modernisation du chauffage ainsi que la prise en compte du confort d'été et de l'accessibilité.

**Observations :**
*M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fonds vert pour la rénovation de la maison Guinier. Il précise que le projet porte sur la réhabilitation du bâtiment (toiture, huisseries et travaux de rénovation) pour un montant estimé à 380 000 €, avec une demande de subvention de 200 000 €.*

*Mme Munoz, conseillère municipale d'opposition, s'interroge sur la future affectation du bâtiment et demande si une consultation spécifique sera organisée pour définir le projet.*

*M. le Maire indique que l'affectation future de la maison Guinet n'est pas encore arrêtée et qu'un projet pourra être présenté ultérieurement au Conseil municipal. Il précise également que les modalités de consultation seront étudiées en fonction de l'évolution du dossier.*

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dépôt d'une demande de subvention Fonds Vert 2026 de 200 000 euros et d'autoriser le Maire à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 17) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

Délibération 2026 04 17

**Vu :**

- Vu le dispositif de Dotation de soutien à l'investissement public local ;
- Vu le coût prévisionnel de l'opération, estimé à 893 050 euros HT, soit 1 071 660 euros TTC ;

**Considérant :**

Le projet porte sur un îlot sportif organisé en trois secteurs complémentaires, comprenant de nouvelles disciplines extérieures, un terrain de football à 5, un terrain de Futnet ainsi que des espaces de détente et de pratiques douces. Le solde serait financé sur fonds propres et par d'autres cofinancements.

**Observations :**
*M. Grégory Donabédian présente le projet de création d'un îlot sportif structuré au cœur de ville, comprenant de nouveaux équipements sportifs extérieurs (terrain de football à 5, futnet, basket, pickleball, badminton) ainsi que des espaces de détente et de pratiques douces. Il précise que l'investissement global s'élève à environ 1,07 M€ et qu'une subvention de 400 000 € est sollicitée au titre de la DSIL.*

***Observation de M. Augustin NEYRAND, conseiller municipal d'opposition :***
*M. Neyrand estime que l'ampleur réelle du projet n'avait pas été présentée lors du vote du budget primitif 2026 et considère que les élus n'ont pas disposé d'une vision complète du coût global et de la portée de l'opération. Il demande davantage d'informations sur le projet, son financement, les modalités de concertation et les futurs utilisateurs des équipements, estimant que certains éléments n'ont été communiqués qu'à l'occasion de cette demande de subvention.*

***Réponse apportée par M. Grégory DONABEDIAN et M. le Maire :***
*M. Donabédian indique que le projet avait déjà été évoqué dans les orientations de la majorité et rappelle qu'il est destiné à l'ensemble des habitants. M. le Maire précise que la délibération vise uniquement à solliciter les financements nécessaires avant l'engagement définitif du projet et rappelle que les études et consultations interviendront dans les phases ultérieures. Il ajoute que les associations sportives concernées ont été consultées en amont.*

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dépôt d'une demande de subvention DSIL 2026 de 400 000 euros auprès de l'État et d'autoriser le Maire à accomplir les démarches nécessaires.

**Vote :**

**Adoptée à la majorité, avec trois voix contre et aucune abstention.**

## 18) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Délibération 2026 04 18

**Vu :**

- Vu le dispositif Fonds d'Aide au Football Amateur mis en œuvre par la Fédération Française de Football ;
- Vu l'appel à projets relatif aux terrains de Football à 5 et de Futnet ;
- Vu le coût prévisionnel de l'opération, estimé à 283 333,33 euros HT, soit 340 000 euros TTC ;

**Considérant :**

La demande concerne l'aménagement, en centre-ville, d'un terrain de Foot 5 et d'un terrain de Futnet homologué intégrés au projet d'îlot sportif communal.

**Observations :**
Aucune observation n'est formulée.

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dépôt auprès de la Fédération Française de Football d'une demande de subvention FAFA 2026 de 50 000 euros et d'autoriser le Maire à accomplir les démarches nécessaires.

**Vote :**

**Adoptée à la majorité, avec trois voix contre et aucune abstention.**

## 19) ACQUISITION AMIABLE D'UNE MAISON SITUÉE 283 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Délibération 2026 04 19

**Vu :**

- Vu le projet d'acquisition amiable des parcelles cadastrées C 179 et C 654, d'une superficie totale de 378 m² ;
- Vu la visite des lieux du 2 mars 2026 ;
- Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale de Lyon du 5 mars 2026 estimant la valeur vénale à 315 000 euros, avec une marge d'appréciation de 10 % ;
- Vu l'accord intervenu avec les propriétaires sur un prix de cession de 325 000 euros ;

**Considérant :**

Le bien, inhabité et très dégradé, comprend une maison d'environ 90 m², un garage de 13 m² et une dépendance d'environ 40 m². Il jouxte des propriétés communales et présente un intérêt stratégique pour la maîtrise foncière et un futur réaménagement d'espaces publics en centre-bourg. Les frais d'acquisition sont supportés par la commune.

**Observations :**

*M. Dominique PELLA présente le projet d'acquisition amiable de la propriété située 283 avenue Général-de-Gaulle, jouxtant le parking et les espaces de la mairie. Il précise que cette opportunité foncière stratégique permettrait à la commune de constituer une réserve foncière en cœur de village. Après estimation des services de l'État à 315 000 €, un accord a été trouvé avec les propriétaires pour une acquisition au prix de 325 000 €.*

***Observation de Mme Elisabeth MUNOZ, conseillère municipale d'opposition :*** *Mme Munoz s'interroge sur la destination future du terrain, l'absence de projet défini à ce stade, ainsi que sur le calendrier et le coût global des aménagements qui pourraient être envisagés après l'acquisition. Elle demande notamment si l'aménagement futur du secteur pourrait prendre la forme d'un rond-point. M. Dominique Pella lui répond que cette hypothèse n'est pas envisagée.*

*M. le Maire et M. Dominique PELLA indique qu'aucun projet n'est arrêté à ce jour et que l'objectif est avant tout de saisir une opportunité foncière rare en centre-bourg. Il précise que les réflexions sur l'aménagement futur seront conduites ultérieurement et pourront faire l'objet d'échanges au sein du Conseil municipal.*

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition amiable du bien au prix de 325 000 euros, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal et d'autoriser le Maire à signer les actes et documents utiles.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 20) APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MIDOSI ET LA COMMUNE

Délibération 2026 04 20

**Vu :**

- Vu le projet de convention avec l'école de musique MIDOSI ;
- Vu le projet culturel « Jazz Day in Monts d'Or » organisé en 2026 ;
- Vu l'inscription des recettes correspondantes au budget communal 2026

**Considérant :**

La convention organise la participation du Conservatoire municipal par la mise à disposition de deux agents pour des actions pédagogiques et artistiques. MIDOSI rembourse le coût horaire chargé, pour une durée maximale de 6,5 heures, frais de déplacement éventuels compris, dans la limite de 400 euros TTC. La convention prend fin le 30 juin 2026.

**Observations :**
Aucune observation n'est formulée.

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention avec MIDOSI et d'autoriser le Maire à la signer.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

## 21) APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA FONDATION FOURVIÈRE ET LA COMMUNE

Délibération 2026 04 21

**Vu :**

- Vu le projet de convention avec la Fondation Fourvière ;
- Vu le projet culturel « Fourvière en Scène » et son édition 2026 ;
- Vu l'inscription des incidences financières au budget communal 2026 ;

**Considérant :**

Le partenariat associe le Conservatoire municipal et l'Orchestre d'Harmonie aux représentations gratuites organisées sur le site de la basilique. La Fondation met à disposition une scène et les moyens techniques disponibles, tandis que la commune mobilise ses ensembles et moyens artistiques.

**Observations :**
Aucune observation n'est formulée.

**Proposition :**
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec la Fondation Fourvière et d'autoriser le Maire à la signer.

**Vote :**

**Adoptée à l'unanimité.**

*M. le Maire informe le Conseil municipal de la tenue d'une séance spéciale le vendredi 5 juin à 8h00 afin de procéder à l'élection des délégués et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Il rappelle que la commune disposera de 15 délégués titulaires et de 5 suppléants appelés à participer au scrutin sénatorial. À la suite d'une question de l'opposition sur les modalités de représentation, M. le Maire indique qu'il étudiera la composition de la liste qui sera présentée lors de cette séance.*

La séance est levée à 20h18.

Fait à Limonest, le 8 juillet 2026

Le Maire, Max VINCENT

Signature :

Le Secrétaire de séance, Raphaël GUYONNET

Signature :